



CIMETIERES - PHILIPPEVILLE

REDEVANCES ET TAXES

Applicables au 1^{er} janvier 2020

CONCESSIONS

	ENTITE ou personnes domiciliées pendant au moins 20 ans	HORS ENTITE
Pour cercueils (1 cercueil ou 4 urnes par niveau de concession)		
2p superposées *	275€	1375€
2p juxtaposées	550€	2750€
Parc. Inhum. d'urnes (2 urnes)	85€	425€
Columbariums		
Simple (1 urne)	140€	625€
Double (2 urnes)	275€	1375€
Stèles commémoratives	60€	60€

* ou 2p juxtaposées quand il est techniquement impossible de creuser un emplacement de 2p en profondeur.

CELLULES EN BETON (applicables au 01.01.2023)

Simple	1295€
Double	1755€
Columbariums	
simple	330€
double	585€

CAVURNES

Béton	85€ + 30€ (creusement)
Néoprène	230€ + 30€ (creusement)

RENOUVELLEMENTS (applicables au 01.08.2021)

10 ans	20ans	30ans
90€	180€	275€

REDEVANCES POUR PRESTATIONS DANS LES CIMETIERES

Dispersion de cendres	30€
Ouverture d'une PIU avec ou sans caveau	30€
Ouverture d'un columbarium	60€
Ouverture d'un caveau	85€
Creusement 1p	85€
Creusement 2p	170€

TAXES FUNERAILLES

250€ (à payer préalablement aux funérailles).

Exonération : personnes **domiciliées dans la commune ou l'avant été** pendant **au moins 20 ans.**

Enfants de moins de 12 ans, indigents, militaires et civils morts pour la patrie ou victimes d'un attentat terroriste.

URNES SURNUMERAIRES

50€ par urne surnuméraire placée en columbarium, cavurne, pleine terre ou caveau.

EXHUMATIONS

D'un columbarium	100€ par sépulture
Pleine terre ou caveau	300€ par sépulture
Obligatoirement faites par P. Funèbres	

RASSEMBLEMENTS DE CORPS

Obligatoirement faits par P. Funèbres	300€ par sépulture
---------------------------------------	--------------------